PUY-de-DÔME
MON DÉPARTEMENT

Pôle Innovation Ressources
Appui aux Transitions

Direction
des Ressources Humaines

LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales,*

VU *le Code général de la fonction publique notamment les articles L523-1 et L523-3 à L523-6,*

VU *la loi n°2019-828 du 6 aout 2019 de transformation de la fonction publique,*

VU *le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier conseillers socio-éducatifs,*

VU *le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,*

VU *l'arrêté en date du 15 juillet 2024 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en matière d'avancement de grade et de promotion interne,*

SUR *proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,*

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'accès au cadre d'emplois des CONSEILLERS SOCIO-EDUCATFS au grade de CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF est établie comme suit :

SERTILANGE MARIE-HELENE

Article 2 : La date d'effet de cette liste est fixée au **1er janvier 2025**.

HAUT LIEU TECTONIQUE
CHAÎNE des PUYS
FAILLE de LIMAGNE
unesco
Site du patrimoine mondial

Accusé de réception en préfecture
063-226300010-20241210-24_20890-AI
Date de télétransmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024

Article 3 : Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de 2 ans peut faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à deux reprises sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 décembre 2024

Le Président du Conseil Départemental,

Lionel CHAUVIN

AMPLIATION TRANSMISE A :
- Préfecture du Puy-de-Dôme
- Centre de Gestion du Puy-de-Dôme

Le Président,
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste, par courrier postal, adressé auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand (6 cours Sablon 63033 Clermont-Ferrand Cedex). Le Tribunal Administratif peut également être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » disponible sur le site internet suivant : http://www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
063-226300010-20241210-24_20890-AI
Date de télétransmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024